

représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 12, par 103,644 voix, il fit partie du comité de constitution, ne parut pas à la tribune, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *pour* la proposition Râteau, *contre* l'interdiction des clubs; il était en congé lors du vote sur l'ensemble de la Constitution. Hostile, après l'élection présidentielle du 10 décembre, à la politique du prince Louis-Napoléon, il ne se présenta pas à la Législative, protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre, et pesa sa candidature d'opposition au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de la Haute-Garonne, le 22 juin 1857; mais il échoua avec 2,750 voix contre 19,871 voix à l'élu, M. de Tauriac, candidat officiel. Outre les ouvrages déjà cités, on a de lui : *De la responsabilité ministérielle* (1818); *Nouveau manuel des notaires* (1818-1822); *De la Censure* (1827); *Annales de la session de 1817 à 1818*, avec B. Constant; il a collaboré au *Dictionnaire de la conversation*.

PAGÈS (GASPARD-ANTOINE), député de 1843 à 1848, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 11 août 1793, mort à Riom le 21 février 1864, fit son droit et fut reçu avocat en 1813. Substitua au tribunal civil en 1819, procureur du roi à Brioude en 1826, substitua (même année) du procureur général à la cour de Riom, conseiller à cette cour en 1829, président de chambre en 1834, décoré de la Légion d'honneur en 1837, président des assises du Puy-de-Dôme en 1842, après les troubles causés par le recensement, M. Pagès fut élu, le 8 juin 1843, député du 3^e collège du Puy-de-Dôme (Riom), en remplacement de M. Chabrol de Volvic décédé, par 143 voix (275 votants) contre 129 à M. Maignol. Nommé premier président de la cour de Riom le 18 août 1844, il dut se représenter devant ses électeurs qui le renommèrent, le 21 septembre 1844, par 181 voix (275 votants), contre 94 à M. Desperrozès. Réélu de nouveau, le 1^{er} août 1846, par 203 voix (294 votants, 351 inscrits), contre 73 à M. Cathol du Defart, il siégea constamment parmi les ministériels, et vota *pour* l'indemnité Pritchard et *contre* la proposition Rémusat sur les députés fonctionnaires. Il quitta la vie politique en 1848.

PAGÈS (FRANÇOIS-LÉON), député de 1876 à 1877 et de 1881 à 1885, né à Caylus (Tarn-et-Garonne) le 18 mars 1810, mort à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 20 février 1887, avocat à Saint-Antonin et conseiller municipal de cette ville depuis 1836, maire en 1863, membre du conseil général puis président de ce conseil en 1871, refusa, le 20 février 1876, la candidature aux élections sénatoriales de Tarn-et-Garonne, et se présenta à la députation, le 20 février suivant, dans la 2^e circonscription de Montauban, où il échoua avec 5,788 voix contre 5,892 à M. Prax-Paris, bonapartiste. Ce dernier, élu également dans la 1^{re} circonscription de Montauban, ayant opté pour celle-ci, M. Pagès fut élu, le 23 avril suivant, dans la 2^e, par 6,487 voix (12,536 votants, 14,778 inscrits), contre 5,981 à M. de Locqueyssie, bonapartiste. Il prit place au centre gauche et fut l'un des 11 députés qui s'abstinrent sur l'ordre du jour de confiance demandé par le ministère de Broglie (juin 1877). Il ne se représenta pas aux élections de 1877, mais il fut réélu à Montauban, aux élections générales du 21 août 1881, par 5,853 voix (11,646 votants, 14,318 inscrits), contre 5,680 à M. de Locqueyssie, député sortant.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur le 21 février précédent, M. Pagès siégea de nouveau à la gauche modérée, ne se mêla que fort peu aux débats, et refusa de se représenter aux élections générales de 1885.

PAGÈS-DUPORT (PIERRE-ANTOINE-SIMON-JULES), représentant en 1871, né à Albas (Lot) le 25 octobre 1823, mort à Paris le 12 mars 1884, ancien rédacteur à la *Quotidienne* et à l'*Union*, dévoué à la branche aînée des Bourbons, fut mis au secret à Mazas pendant un mois, en 1853, comme correspondant du comte de Chambord. Il s'occupa ensuite d'affaires de bourse, et fut élu, le 8 février 1871, représentant du Lot à l'Assemblée nationale, par 42,162 voix (71,438 votants, 91,760 inscrits). Il prit place à l'extrême droite, se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, et vota *pour* la paix, *contre* le retour à Paris, *pour* la pétition des évêques, *contre* le service de trois ans, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *contre* la prorogation de l'Assemblée, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles. Il échoua, dans la 2^e circonscription de Cahors, le 20 février 1876, avec 3,552 voix contre 11,177 à l'élu, M. de Valon, bonapartiste, et 1,533 à M. Linnarac, et ne fut pas plus heureux, le 14 octobre 1877, avec 1,325 voix contre 11,658 à l'élu, député sortant, M. de Valon, et 3,882 à M. Béral. Il renouça dès lors à la vie politique.

PAGÉZY (DAVID-JULES), député au Corps législatif de 1863 à 1869, sénateur de 1876 à 1879, né à Montpellier (Hérault) le 28 septembre 1802, mort à Montpellier le 30 décembre 1882, se fit connaître par des publications d'économie rurale et spécialement viticole, fut nommé conseiller général de Castries en 1845, maire de Montpellier (1862) et fut élu, le 1^{er} juin 1863, comme candidat du gouvernement, député au Corps législatif par la 1^{re} circonscription de l'Hérault, avec 19,631 voix (29,798 votants, 39,814 inscrits), contre 4,944 à M. Doumet, 3,116 à M. Charamaule, et 1,902 à M. Brives. Il siégea dans la majorité dynastique, défendit à la Chambre les intérêts de la viticulture, et échoua, au second tour, dans la même circonscription, aux élections générales du 24 mai 1869, avec 13,067 voix contre 15,798 à l'élu, M. Ernest Picard, candidat de l'opposition. En minorité à Montpellier, il donna sa démission de maire et se retira des affaires publiques. Il avait été nommé commandeur de la Légion d'honneur le 4 août 1867. Candidat sénatorial de l'Union conservatrice aux élections du 30 janvier 1876, il fut élu sénateur de l'Hérault, par 230 voix (416 votants), prit place dans le groupe de l'Appel au peuple, et vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie. Il ne s'est pas représenté au renouvellement triennal de 1879. On a de lui : *Mémoires sur le port d'Aigues-Mortes* (1879).

PAGNERRE (LAURENT-ANTOINE), représentant en 1848, né à Saint-Ouen-l'Aumône (Seine-et-Oise) le 25 octobre 1805, mort à Saint-Ouen-l'Aumône le 29 septembre 1854, fils d'un aubergiste, d'autres disent d'un marchand de porcs, fut d'abord clerc de notaire, puis clerc d'avoué, vint à Paris, en 1824, dans une maison d'imagerie, et, après avoir quelque temps cherché sa voie, s'établit libraire; l'édition des pamphlets de Cormenin, dont ce dernier faisait d'ailleurs les frais, et qui se vendaient à grand nombre,

le mirent en vue. Combattant de juillet 1830, il fut de ceux qui pressèrent vainement La Fayette de proclamer la République et de convoquer une Assemblée constituante. Lorsque Louis-Philippe se rendit avec des intentions toutes différentes, à l'Hôtel de Ville, Pagnerre saisit la bride de son cheval, essaya même de lui faire rebrousser chemin, devint bientôt, sous la monarchie constitutionnelle, le libraire et l'éditeur attitré des écrivains du parti démocratique, collabora lui-même à un ouvrage qui fit un certain bruit : *Paris révolutionnaire*, et publia *l'Histoire de Dix ans*, de Louis Blanc, les pamphlets de La Mennais, les recueils de biographies parlementaires rédigés sous les auspices de la gauche dynastique, etc. A plusieurs reprises, il fut poursuivi et condamné pour les écrits qu'il éditait; mais il ne cessa de se mêler très activement aux luttes de l'opposition, fut membre de la Société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, président de la Société républicaine pour l'éducation du peuple, commissaire de diverses sections de la Société des Droits de l'homme, secrétaire de l'Association pour la liberté de la presse, et organisateur (1845) du comité central des électeurs de la Seine, puis de la plupart des banquets réformistes : c'est à lui qu'est due la fondation du Comptoir d'Escompte et du Cercle de la Librairie. En relation avec les principaux membres du parti républicain, surtout avec les hommes du *National*, dont il partageait les idées, il fut, au lendemain de la révolution de février 1848, nommé adjoint au maire de Paris par son ami, Garnier Pagès, puis maire du 10^e arrondissement, et (1^{er} mars) secrétaire général du gouvernement provisoire. Il contresigna en cette qualité plusieurs décrets importants du gouvernement. Le 9 mars, il fut placé à la tête du Comptoir national d'escompte, dont il resta jusqu'à sa mort un des administrateurs. Les élections du 23 avril 1848 envoyèrent M. Pagnerre à l'Assemblée constituante, comme l'élu de deux départements : la Seine, qui le nomma, le 16^e sur 54, par 136,117 voix (267,888 votants, 399,191 inscrits), et Seine-et-Oise, qui le désigna, le 9^e sur 12, avec 55,612 voix. Il opta pour Seine-et-Oise, prit place au centre parmi les républicains modérés, devint secrétaire général de la Commission exécutive, contribua à la répression de l'insurrection de juin, et vota : *contre* le rétablissement du cautionnement, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* l'abolition du remplacement militaire, *contre* le droit au travail, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition romaine, *contre* la mise en accusation du président et des ministres. Il ne fit qu'une opposition réservée à la politique présidentielle de L.-N. Bonaparte. Rentré dans la vie privée, après avoir refusé les fonctions de directeur de l'Imprimerie nationale, il reprit la direction de sa librairie.

PAIGIS (FRANÇOIS-PIERRE-MARIE-ANNE), député en 1791, né à Azé (Mayenne) le 7 juillet 1760, mort à Château-Gontier (Mayenne) le 23 février 1855, était médecin à Gennez à l'époque de la Révolution. Nommé conseiller général de la Mayenne en mai 1790, il fut élu, le 28 août 1791, député de la Mayenne à l'Assemblée législative, le 3^e sur 8, par 202 voix (382 votants); il ne s'y fit pas remarquer. Après la session, il retourna exercer la médecine à Gennez. En l'an XII, il devint conseiller d'arrondissement du canton de Bierné, et remplit

ce mandat jusqu'en 1840, bien que plusieurs fois dénoncé par le sous-préfet de Château-Gontier, notamment en 1823, comme un révolutionnaire redoutable.

PAIGNARD (JEAN-JACQUES), député en 1791, né à Bellême (Orne) le 18 mars 1751, mort à une date inconnue, négociant à Bellême, devint administrateur de son district, et fut élu, le 8 septembre 1791, député de l'Orne à l'Assemblée législative, le 5^e sur 10, par 238 voix (382 votants). Il opina avec la majorité, et n'eut, plus, après la session, aucun rôle politique.

PAILLARD-DUCLÉRE (CONSTANT), député de 1817 à 1824, et de 1828 à 1839, né à Laval (Mayenne) le 17 novembre 1776, mort à Laval le 27 avril 1839, maître de forges à Ollivet (Mayenne), maire de cette commune et l'un des plus riches propriétaires de la région, n'entra dans la vie politique qu'à la seconde Restauration, ayant été élu député du grand collège de la Mayenne, le 20 septembre 1817, par 465 voix (824 votants, 1,273 inscrits), contre 324 à M. de Hercé. Réélu, le 11 septembre 1819, par 610 voix (970 votants, 1,367 inscrits), il siégea d'abord au côté gauche, puis vota avec la droite *pour* les nouvelles lois contre la liberté de la presse et la liberté individuelle, et *pour* la réforme électorale. Le 2^e arrondissement électoral de la Mayenne (Château-Gontier) le renvoya à la Chambre, le 10 juin 1828, en remplacement de M. de Farcy décédé, par 125 voix (246 votants, 275 inscrits), contre 101 voix au marquis de Préaulx, et lui renouvela successivement son mandat, le 13 juillet 1830, par 140 voix (264 votants, 284 inscrits), contre 118 au marquis de Préaulx; le 5 juillet 1831, par 132 voix (243 votants, 373 inscrits), contre 108 à M. Urbain Chartier; le 21 juin 1834, par 162 voix (317 votants, 391 inscrits), contre 75 à M. de Châteaubriand, et 61 à M. Lavalette; le 4 novembre 1837, par 238 voix (303 votants, 458 inscrits); le 2 mars 1839, par 209 voix (301 votants). Après avoir prêté serment au gouvernement de Louis-Philippe, M. Paillard-Ducléré approuva les lois de septembre et de disjonction, et soutint surtout le ministère du 15 avril 1839, dont son gendre, M. de Montalivet, faisait partie, contre la coalition. Décédé en avril 1839, il fut remplacé, le 8 juin suivant, par M. Poupart-Duplessis.

PAILLARD-DUCLÉRE (CONSTANT-LOUIS), député de 1838 à 1848, né à Laval (Mayenne) le 24 janvier 1808, mort à Paris le 1^{er} avril 1879, fils du précédent, propriétaire à Ollivet, fut successivement élu député du 3^e collège de la Sarthe (Le Mans), le 27 janvier 1838, en remplacement de M. Lelong qui avait opté pour la Flèche, par 153 voix (276 votants); le 2 mars 1839, par 155 voix (276 votants); le 9 juillet 1842, par 216 voix (358 votants, 446 inscrits), contre 139 à M. Horace Say; le 1^{er} août 1846, par 232 voix (367 votants, 433 inscrits), contre 133 à M. Cohin. Beau-frère de M. de Montalivet, M. Paillard-Ducléré se montra aussi ministériel que son père, et vota *pour* le ministère Molé (les 221), *pour* la dotation du duc de Nemours, *pour* les fortifications de Paris, *pour* le recensement, *contre* les incompatibilités, *contre* l'adjonction des capacités. Son dévouement aux ministres ne l'empêcha pas toutefois de voter *contre* l'indemnité Pritchard. Il quitta la vie politique à la révolution de 1848.

PAILLARD-DUCLÉRE (CONSTANT-JULES), député de 1881 à 1889, né à Paris le 2 octobre 1814, fit son droit à Paris, entra, comme archviste, au ministère des Affaires étrangères en 1865, et passa à la direction politique en 1868. Secrétaire d'ambassade le 11 septembre 1877, il se présenta à la députation, comme candidat républicain, le 14 octobre 1877, dans la 2^e circonscription du Mans, et échoua avec 9,280 voix contre 11,201 à l'élus M. Haentjens, bonapartiste. Devenu sous-chef de cabinet le 14 décembre 1877, il fut attaché, en qualité de secrétaire, à la mission française au congrès de Berlin en juin 1878. Chevalier de la Légion d'honneur le 30 juillet suivant, et mis en disponibilité à son retour, maire de Montbizot et conseiller général du canton de Ballon (Sarthe), il fut élu député du Mans, le 21 août 1881, par 9,511 voix (19,082 votants, 23,892 inscrits), contre 9,489, à M. Haentjens, député sortant. Cette élection ayant été invalidée (M. Paillard-Ducléré n'avait pas obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés), les deux concurrents se représentèrent, le 26 février 1882, devant leurs électeurs. M. Paillard-Ducléré échoua avec 9,720 voix contre 10,053 à l'élus M. Haentjens. Il entra au parlement le 25 mai 1884, élu, en remplacement de M. Haentjens, décédé, par 11,617 voix (13,244 votants, 24,020 inscrits). Porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de la Sarthe, il fut élu, le 4^e sur 7, par 53,905 voix (107,837 votants, 127,345 inscrits). Il a repris sa place à la gauche, a soutenu les ministères opportunistes, s'est prononcé cependant *contre* l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1789), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

PAILLART (NICOLAS-PIERRE), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 3 février 1754, mort à Chartres le 26 octobre 1842, fut élu, le 22 germinal an VII, député d'Eure-et-Loir au Conseil des Anciens. Favorable au coup d'Etat du 18 brumaire, il fut compris par le Sénat conservateur (4 nivôse an VIII) sur la liste des députés au nouveau Corps législatif. Il y représenta le département d'Eure-et-Loir jusqu'en 1803, et remplit ensuite les fonctions de directeur de l'enregistrement à Chartres.

PAILLET (JEAN-JOSEPH), député en 1791, au Conseil des Anciens, et au Corps législatif de 1809 à 1815, né à Verdun (Meuse) le 25 février 1748, mort à Verdun le 20 avril 1836, « fils de maître Jean-Joseph Paillet, chauffe-cire en la chancellerie établie près le présidial de Verdun et procureur au bailliage royal et même siège de la dite ville, et de demoiselle Anne-Marie Labeville, sa femme, » suivit d'abord la carrière militaire (du 5 avril 1765 à l'année 1773). Devenu plus tard juge au tribunal du district de Verdun, commissaire près le tribunal criminel de la Meuse, juge de paix du canton de Verdun-sur-Meuse, il fut élu, le 7 septembre 1791, député de la Meuse à l'Assemblée législative, le 3^e sur 8, par 402 voix; il s'y fit peu remarquer. Il entra au Conseil des Anciens, le 23 vendémiaire an IV, comme député du même département, élu par 135 voix (254 votants), en sortit en l'an VIII, et fut ap-

pelé, le 2 mai 1809, par le choix du Sénat, à siéger dans le Corps législatif impérial jusqu'en 1815. Chevalier de la Légion d'honneur.

PAILLET (ALPHONSE-GABRIEL-VICTOR), député de 1846 à 1849, représentant du peuple en 1849, né à Soissons (Aisne) le 17 novembre 1796, mort à Paris le 6 novembre 1855, fils d'un notaire, fit ses études au lycée Charlemagne, travailla chez un avoué de Soissons et se fit recevoir avocat au barreau de cette ville. Il alla ensuite exercer sa profession à Paris, où la défense de l'assassin Papavoine, les affaires Seguin, Lafarge, Quénuisset, Fieschi, etc., mirent en évidence sa parole claire, sincère et passionnée, et sa dialectique serrée, et lui valurent une brillante clientèle. Membre du conseil de l'Ordre, bâtonnier (1839), membre du conseil de la Banque de France, avocat du contentieux de la couronne, il se porta candidat à la députation, aux élections générales du 9 juillet 1842, dans le 6^e collège de l'Aisne (Soissons), et échoua avec 313 voix contre 324 à l'élus M. Lherbette, député sortant; conseiller général de l'Aisne en 1844, il fut élu député, le 1^{er} août 1846, à la fois dans le 7^e collège de l'Aisne (Château-Thierry), par 190 voix (368 votants, 494 inscrits), contre 167 à M. de Tillancourt, et dans le 1^{er} collège de la Charente-Inférieure (la Rochelle), par 191 voix (368 votants, 491 inscrits), contre 173 voix à M. Rasteau. Il opta pour Château-Thierry et fut remplacé à la Rochelle, le 10 octobre 1846, par M. Bethmont. M. Paillet ne prit qu'une part peu importante aux débats de la Chambre, où il défendit la politique de Guizot. Après la révolution de 1848, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de l'Aisne à l'Assemblée législative, le 6^e sur 12, par 59,859 voix (112,795 votants, 199,693 inscrits), fit plusieurs rapports sur des questions juridiques, et vota avec la majorité monarchiste de l'Assemblée, sans se rallier à la politique du prince Louis-Napoléon. Au coup d'Etat de 1851, il entra au barreau, fut chargé, en janvier 1852, des intérêts de la famille d'Orléans contre le décret présidentiel qui les dépouillait de leurs biens, et mourut d'une attaque d'apoplexie, quelques années après, au moment où il allait prendre la parole devant la première chambre du tribunal de la Seine. Il a laissé, par testament, 10,000 francs à son ordre pour encouragements aux stagiaires. La ville de Soissons lui a élevé une statue par souscription (juillet 1863). On a de lui : *Manuel de droit français* (1812); *Législation et jurisprudence des successions* (1816); *Droit public français* (1822).

PAILLOT DE LOYNES (VICTOR), député de 1815 à 1820, né à Troyes (Aube) le 16 novembre 1767, mort à Troyes le 20 avril 1842, avocat dans sa ville natale, maire de Troyes de 1809 à 1803, membre du conseil général en 1804, conseil qu'il présida pendant vingt ans, s'occupa avec une grande sollicitude des intérêts de la région et demanda à l'empereur l'établissement du canal de la haute Seine. Il adhéra avec empressement au retour des Bourbons, fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de l'Aube, par 81 voix (161 votants, 215 inscrits), et fut réélu, le 4 octobre 1816, par 72 voix (142 votants, 213 inscrits). A la Chambre, il se montra le défenseur courageux des bonapartistes ou républicains de son département que l'intransigeance royaliste voulait éliminer de leurs emplois, se plaignit de l'indifférence dont les régions les plus éprouvées par l'invasion étaient victimes, obtint 1,440,000 francs d'indemnités pour réparer les désastres de la guerre,

et fut le promoteur de la création d'une chambre de commerce à Troyes. Secrétaire de la Chambre et de la commission du budget, il fut nommé préfet de la Mayenne le 1^{er} juin 1817, refusa ce poste, mais accepta la préfecture de l'Aube le 6 septembre 1820. Aux élections législatives du 13 novembre suivant, le grand collègue de ce département ne lui donna que 74 voix contre 83 à l'élu, M. Pavée de Vandœuvre; il n'avait pas été plus heureux, huit jours auparavant, dans le 1^{er} arrondissement du même département (Troyes) avec 150 voix contre 189 à l'élu, M. Vernier-Guérard. M. Paillet conserva ses fonctions de préfet jusqu'à la révolution de 1830. Il donna alors sa démission et renonça à la vie politique.

PAIN (MICHEL-LOUIS-FRANÇOIS), député en 1789, né à Torgny-sur-Vire (Manche) le 1^{er} mai 1738, mort à une date inconnue, était conseiller-auditeur au bailliage de Torgny-sur-Vire, lorsque le bailliage de Caen l'élut, le 25 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux. Pain prêta le serment du Jeu de paume, opta avec la majorité réformatrice, et entra dans la vie privée après la session.

PAIN (FRANÇOIS-THÉOPHILE-AGÉNOR), député de 1881 à 1889, né à Romagne (Vienne) le 16 juillet 1830, mort à Paris le 8 février 1889, exerça la profession de notaire, qu'il quitta pour s'occuper du commerce des biens. D'opinions conservatrices, il fut élu, le 21 août 1881, député de la 2^e circonscription de la Vienne, par 7.309 voix (14.609 votants, 18.349 inscrits), contre 7.199 à M. Marquet. M. Pain prit place à droite; mais, son élection ayant été invalidée, il dut se représenter devant ses électeurs le 2 juillet 1882: il obtint alors, par 7.921 voix (15.156 votants, 18.617 inscrits), contre 7.135 à M. Marquet, le renouvellement de son mandat. Il revint s'asseoir dans les rangs de la minorité monarchiste, et se prononça contre le gouvernement républicain, contre les crédits de l'expédition du Tonkin, etc. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Vienne, M. Pain fut élu, le 3^e sur 5, par 42.763 voix (80.919 votants, 101.883 inscrits). Il suivit la même ligne politique que précédemment, ne put jamais la parole, et ne combattit que de ses votes la politique scolaire, coloniale et économique des ministres au pouvoir. Il mourut avant la fin de la législature.

PAINE (THOMAS), membre de la Convention, né à Thetford (Angleterre) le 29 janvier 1737, mort à New-York (Etats-Unis) le 8 juin 1809, fils d'un quaker fabricant de corsets à Thetford, passa quelque temps à Londres, puis voulut tenter la fortune sur mer et s'embarqua sur un corsaire avec plusieurs amis de son âge. Mais après deux campagnes, pendant lesquelles il se distingua par son courage, cédant aux vives instances de son père, il revint à Thetford, et s'établit ensuite comme fabricant de corsets à Sandwich, où il épousa, à l'âge de 23 ans, la fille d'un employé de l'accise. Il eut bientôt lui-même un emploi subalterne dans cette administration; au bout d'un an, il s'en dégoûta, et retourna à Londres, où il devint sous-maître dans une école. Il en profita pour compléter son instruction, étudia les mathématiques et l'astronomie, et s'occupa en même temps de poésie avec succès. Un meilleur emploi dans l'accise lui ayant été offert, il l'accepta et alla l'exercer à Lewes en Sussex. Ses talents littéraires firent du bruit dans toute la province, et

bientôt ses collègues, les employés de l'accise, qui demandaient une augmentation de salaire, le choisirent pour plaider leur cause auprès du parlement britannique. Paine, dans un mémoire très habilement rédigé, démontra la nécessité de mettre tout fonctionnaire public à l'abri de la tentation de gagner sa vie par des voies illicites. Ayant perdu sa femme, il se maria avec la fille d'un marchand de tabac de Lewes (1771), prit la direction de la maison de son beau-père, fit faillite, et, ne trouvant point de bonheur dans cette union, se sépara de sa nouvelle épouse, et alla s'établir à Londres, où il fut recherché par plusieurs hommes distingués, Goldsmith, Franklin surtout, qui engagea Paine à se rendre en Amérique et à consacrer sa plume à la défense des colons opprimés. Paine s'embarqua pour Philadelphie, et y publia dans le *Pennsylvanian Magazine* des travaux qui eurent un vif succès. Ses réflexions sur l'administration du gouvernement anglais dans l'Inde, sur la vie et la mort tragique du fameux lord Clive, furent particulièrement citées comme un tableau historique tracé de main de maître. Il eut bientôt à s'occuper de matières plus importantes. La mission de Franklin à Londres en 1774 n'avait obtenu aucun résultat: le gouvernement anglais résolut d'user envers les colonies des moyens les plus rigoureux. Paine lança alors (1776) son fameux pamphlet: *The common sense* (le sens commun), dont le retentissement fut considérable. Dès lors il se dévoua entièrement à la cause de la liberté: il combattit à l'armée dans les rangs des soldats de l'indépendance et composa une suite de brochures et de feuilles périodiques sous le titre *The Crisis*, la *Crise*. Rappelé de l'armée en 1779, pour occuper un poste de confiance, il fut choisi pour secrétaire du comité des affaires étrangères, où il travailla pendant deux ans; mais, ayant mécontenté certains personnages influents, il dut donner sa démission. Le Congrès le chargea, vers la fin de 1781, de se rendre en France avec le colonel Lawrence, pour y solliciter un emprunt. Il retrouva à Paris son ami Franklin, qui seconda de tout son crédit cette mission, et contribua à la faire réussir. De retour en Amérique, il fut l'objet des plus grandes faveurs de la part du Congrès des Etats-Unis, qui lui fit don de 3.000 dollars: l'Etat de New-York y joignit une concession de 300 acres de terre avec une habitation; enfin l'Etat de Pensylvanie lui donna 5.000 livres sterling. Paine se livra avec une nouvelle ardeur à l'étude des sciences et des arts mécaniques. L'Université de Philadelphie le nomma maître ès-arts, et la Société philosophique américaine l'admit au nombre de ses membres. Revenu en Angleterre, il s'associa avec un maître de forges du Yorkshire, afin d'exécuter des projets dont il était l'auteur pour la construction des ponts en fer; mais des embarras d'argent s'opposèrent à la réalisation de cette entreprise. Vers le même temps, sa réputation d'écrivain s'affirma encore par de nouveaux écrits, dans lesquels il annonçait les grands événements qui allaient s'accomplir. Lié avec les philosophes français, il adopta avec ardeur les principes de la Révolution, répondit par ses fameux *Droits de l'homme*, imprimés à Londres en 1791, aux philippiques de Burke contre la France, et fut traduit de ce chef devant le tribunal du banc du roi: il eut pour défenseur l'avocat Thomas Erskine. Condamné, Paine se hâta d'aller jouer en France des honneurs extraordinaires qui venaient de lui être décernés. L'Assemblée nationale lui

avait conféré le titre et les droits de citoyen français. Aux élections du 5 septembre 1792, pour la Convention nationale, quatre départements l'éurent pour leur représentant : 1^o l'Aisne, le 4^e sur 12, par 365 voix (610 votants); 2^o l'Oise, le 9^e sur 12, par 241 voix (345 votants); 3^o le Puy-de-Dôme, le 11^e sur 12, à la pluralité des voix sur 538 votants; 4^o le Pas-de-Calais, le 5^e sur 11, avec 418 voix (767 votants). Paine opta pour le Pas-de-Calais, fut reçu avec enthousiasme en France, et, à son arrivée, publia une adresse au peuple français, pour le remercier de sa confiance. Il ne joua d'ailleurs qu'un rôle secondaire à la Convention où il ne put s'exprimer que par interprète. Dans le procès de Louis XVI, il se prononça, dans un discours lu par un de ses collègues, contre la mort, pour le bannissement après la paix, pour l'appel au peuple et pour le sursis : « Tuer Louis, dit-il, n'est pas seulement de l'inhumanité, mais de la démençe; sa mort accroîtra le nombre de vos ennemis. Si je pouvais parler comme un Français, je descendrais en suppliant à cette barre pour vous prier, au nom de tous mes frères d'Amérique, de ne pas envoyer Louis au supplice. » Dès le 20 novembre 1792, il avait demandé que Louis XVI fût jugé, dans une longue lettre adressée à la Convention : « Je pense qu'il faut faire le procès de Louis XVI; non que cet avis me soit suggéré par un esprit de vengeance, car rien n'est plus éloigné de mon caractère, mais parce que cette mesure me semble juste, légitime, et conforme à la saine politique. Si Louis est innocent, mettons-le à portée de prouver son innocence; s'il est coupable, que la volonté nationale détermine si l'on doit lui faire grâce ou le punir. Mais, outre les motifs personnels à Louis XVI, il en est d'autres qui nécessitent son jugement. Je vais développer ces motifs dans le langage qui me paraît leur convenir, et non autrement. Je m'interdis l'usage des expressions équivoques ou de pure cérémonie. Il s'est formé entre les brigands couronnés de l'Europe une conspiration qui menace non seulement la liberté française, mais encore celle de toutes les nations; tout porte à croire que Louis XVI fait partie de cette horde de conspirateurs; vous avez cet homme en votre pouvoir, et c'est jusqu'à présent le seul de sa bande dont on se soit assuré. Je considère Louis XVI sous le même point de vue que les deux premiers voleurs arrêtés dans l'affaire du Garde-meubles; leur procès vous a fait découvrir la troupe à laquelle ils appartenaient. Nous avons vu les malheureux soldats de l'Autriche, de la Prusse et des autres puissances qui se sont déclarées nos ennemies, arrachés à leurs foyers, et traînés au carnage ainsi que de vils animaux, pour soutenir, au prix de leur sang, la cause commune de ces brigands couronnés. On a surchargé d'impôts les habitants de ces régions, pour subvenir aux frais de la guerre. Tout cela ne s'est pas fait uniquement en vue de Louis XVI; quelques-uns des conspirateurs ont agi à découvert; mais on a sujet de présumer que la conspiration est composée de deux classes de brigands : ceux qui ont levé des armées, et ceux qui ont prêté à leur cause de secrets encouragements et des secours clandestins; et il est indispensable de faire connaître tous ces complices à la France et à l'Europe entière.

« Louis XVI, considéré comme individu, n'est pas digne de l'attention de la République; mais envisagé comme faisant partie de cette bande de conspirateurs, comme un accusé dont le procès peut conduire toutes les nations du

monde à connaître et à désertir le système désastreux de la monarchie, les complots et les intrigues de leurs propres cours, il faut que son procès lui soit fait.

« Si les crimes dont Louis XVI est prévenu lui étaient absolument personnels, sans relation avec des conspirations générales, et bornés aux affaires de la France, on aurait pu alléguer en sa faveur, avec quelque apparence de raison, le motif de l'inviolabilité, cette folie du moment. Mais il est prévenu non seulement envers la France, mais d'avoir conspiré contre toute l'Europe; elle doit user de tous les moyens qu'elle a en son pouvoir pour découvrir toute l'étendue de cette conspiration. La France est maintenant une République; elle a terminé sa révolution, mais elle n'en peut recueillir tous les avantages, aussi longtemps qu'elle est environnée de gouvernements despotiques. Leurs armées et leur marine l'obligent d'entretenir aussi des troupes et des vaisseaux. Il est donc de son intérêt immédiat que toutes les nations soient aussi libres qu'elle-même, que les révolutions soient universelles; et puisque Louis XVI peut servir à prouver, par la sclératé des gouvernements en général, la nécessité des révolutions, elle ne doit pas laisser échapper une occasion aussi précieuse.

« Les despotes européens ont formé des alliances pour maintenir leur autorité respective et perpétuer l'oppression des peuples; c'est le but qu'ils se sont proposé en faisant une invasion sur le territoire français. Ils craignent l'effet de la Révolution de France au sein de leur propre pays; et dans l'espoir de l'empêcher, ils sont venus essayer d'anéantir cette Révolution avant qu'elle eût atteint sa parfaite maturité; leur tentative n'a pas eu de succès. La France a déjà vaincu leurs armées; mais il lui reste à sonder les détails de la conspiration, à découvrir, à piacer sous les yeux de l'univers ces despotes qui ont eu l'infamie d'y prendre part; et l'univers attend d'elle cet acte de justice.

« Tels sont mes motifs pour demander que Louis XVI soit jugé; et c'est sous ce seul point de vue que son procès me paraît d'une assez grande importance pour fixer l'attention de la République.

« A l'égard de l'inviolabilité, je voudrais que l'on ne fit aucune mention de ce motif. Ne voyant plus dans Louis XVI qu'un homme d'un esprit faible et borné, mal élevé comme tous ses pareils, sujet, dit-on, à de fréquents excès d'ivrognerie, et que l'Assemblée constituante rétablit imprudemment sur un trône pour lequel il n'était point fait, si on lui témoigne par la suite quelque compassion, elle ne sera point le résultat de la bulesque idée d'une inviolabilité prétendue. »

Son adhésion à la politique des modérés lui aliéna la Montagne et le parti Jacobin : le département du Pas-de-Calais écrivit à la Convention que Paine avait perdu la confiance de ses commettants : Robespierre le fit exclure de l'Assemblée, comme étranger et ennemi de l'égalité et de la liberté, et incarcer au Luxembourg. De sa prison, il rédigea un *Mémoire* (10 septembre 1794) pour réclamer sa mise en liberté; il y déclare que ce n'est point comme quaker, mais par humanité qu'il n'a pas voté la mort du roi. Mis en liberté en novembre suivant par l'intervention du ministre des Etats-Unis, Munroë, il reprit sa place à la Convention le 8 décembre, fit hommage à l'Assemblée d'un nouvel écrit *Sur les premiers principes du gouvernement* (1795), se prononça, par inter-

prête, pour l'établissement d'une nouvelle Constitution, fit encore un discours sur la division départementale de la France, et termina, avec la session, sa carrière législative. Après avoir publié en France un traité *Sur les Finances d'Angleterre*, un autre *Sur la justice agraire opposée aux lois agraires*, et un important ouvrage intitulé *L'âge de la raison*, dans lequel il se prononce contre les religions révélées, il quitta l'Europe pour retourner en Amérique (1802), faillit être assassiné par un inconnu, dans sa maison de New-Rochelle (Etat de New-York), et mourut le 8 juin 1809. Les quakers refusèrent de recevoir son corps, et il fut enterré, suivant son désir, dans sa ferme de New-Rochelle. Ses restes ont été transportés en Angleterre par les soins des radicaux de ce pays en 1817, et ses amis d'Amérique lui ont élevé un monument sur l'emplacement de sa tombe, en 1839.

PAIXHANS (HENRY-JOSEPH), député de 1830 à 1831 et de 1832 à 1848, né à Metz (Moselle) le 22 janvier 1783, mort à Jouy-aux-Arches (Moselle) le 19 août 1854, entra à l'École polytechnique, puis à l'École d'application de Metz, et en sortit lieutenant d'artillerie lors de la campagne de 1805. Il assista à Austerlitz, à Iéna et à Eylau et fut décoré de la Légion d'honneur après la bataille de Friedland. Durant la campagne de Russie, où il fut attaché au corps d'armée de Ney, il se distingua à la Moskowa, puis, en 1813, à Dresde, à Leipsig et, en 1814, commanda, avec le grade de capitaine, l'artillerie qui défendit les hauteurs des Buttes-Chaumont et de Belleville, lors de la bataille de Paris. Lieutenant-colonel aux Cent-Jours, il fut mis en disponibilité par la seconde Restauration, occupa ses loisirs à des travaux et à des expériences de pyrotechnie, et fut replacé dans le service actif avec le grade de lieutenant-colonel en 1825. Candidat à la députation, le 23 juin 1830, dans le 4^e arrondissement électoral de la Moselle (Sarreguemines), il fut élu par 68 voix (127 votants, 147 inscrits), contre 58 à M. Michel de Saint-Albin, protesta contre les Ordonnances, et se rallia au gouvernement de Louis-Philippe. Nommé colonel d'artillerie en septembre 1830, il dut se représenter devant ses électeurs qui lui renouvelèrent son mandat, le 6 novembre suivant, par 88 voix (115 votants, 152 inscrits), contre 23 à M. Réder, propriétaire; il proposa un amendement relatif à la réélection des députés nommés à des fonctions publiques, et ne fut pas réélu aux élections générales de 1831. Il rentra à la Chambre l'année suivante, lors de l'élection partielle motivée, dans le 1^{er} collège de la Moselle (Metz), le 27 mai 1832, par le décès de M. Chédeaux, ayant été élu par 111 voix (201 votants, 247 inscrits), contre 69 à M. Toussaint; il parla sur les pensions des vainqueurs de la Bastille, sur la création d'une école d'artillerie à Lyon, fut rapporteur des projets de lois sur l'état des officiers et sur l'augmentation des effectifs, et fut réélu, le 21 juin 1834, par 120 voix (231 votants, 266 inscrits), contre 85 voix à M. Toussaint et 23 à M. Mennessier. Les travaux du port de Boulogne, la législation des places fortes, la dotation de la reine des Belges, les questions de navigation intérieure et de chemins de fer amenèrent encore à la tribune. Son mandat lui ayant été renouvelé, le 4 novembre 1837, par 130 voix (248 votants, 288 inscrits), et le 9 mars 1839, par 133 voix (257 votants), il appuya le projet des fortifications de Paris, fit

partie de la commission des travaux de défense de la capitale, défendit l'extension du droit de propriété des œuvres littéraires et artistiques, la protection à l'étranger des produits du commerce national, fut nommé maréchal de camp le 16 novembre 1840, se représenta devant ses électeurs qui le réélirent, le 21 décembre suivant, et le renvoyèrent encore à la Chambre, le 9 juillet 1842, par 182 voix (313 votants, 346 inscrits), contre 121 voix à M. Billaudel. Promu lieutenant général, le 12 janvier 1845, et réélu, à cette occasion, le 19 février suivant, par 208 voix (369 votants), et, le 1^{er} août 1846, par 202 voix (391 votants, 421 inscrits), contre 185 à M. Maréchal, il fut successivement attaché, au ministère de la Guerre, à la direction des armes, fit partie du comité d'artillerie, et inventa le mortier qui porte son nom. A la Chambre, il siégea dans la majorité ministérielle, et vota pour les lois de disjonction, pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, pour l'indemnité Pritchard, contre l'adjonction des capacités, contre les incompatibilités. Admis à la retraite, comme général de division, le 8 juin 1848, il vécut ensuite fort retiré. On a de lui : *Considérations sur l'état actuel de l'artillerie des places et sur les améliorations dont elle paraît susceptible* (1815); *Observations sur la loi de recrutement et d'avancement de l'armée française* (1817); *Expériences faites par la marine française sur une arme nouvelle* (1825), ouvrage dans lequel il préconise l'emploi des plaques de blindage pour les batteries flottantes; *Force et faiblesse militaire de la France* (Paris et Bordeaux, 1830); *Fortifications de Paris, ou Paris doit-il être fortifié et quels seront les moyens de défense?* (1834).

PAJOL (PIERRE-CLAUDE, COMTE), pair des Cent-Jours et pair de France, né à Besançon (Doubs) le 3 février 1772, mort à Paris le 19 mars 1841, fils d'un avocat au parlement, se mêla, tout jeune encore, au mouvement de 1789, et assista, dit-on, à la prise de la Bastille. Engagé, en 1791, dans le 1^{er} bataillon des volontaires du Doubs, sous-lieutenant le 12 janvier 1792, il assista à Valmy, prit part au siège de Mavence, et passa à l'armée de Sambre-et-Meuse où il devint l'aide-de-camp du général Kléber. Capitaine en 1795 et chef de bataillon l'année suivante (9 février), il assista à l'occupation de Francfort, puis de Wurtzbourg, passa à l'armée du Rhin sous Moreau, et prit part aux batailles d'Alten-Kirschen et de Biberach. Il fit la campagne de 1797 sous Hoche, comme officier d'état-major, puis, à la seconde coalition (1799), fut envoyé à l'armée d'Helvétie, commandée par Masséna, qui le nomma chef de brigade le 25 mai 1799. Il se distingua à Zurich et dans la poursuite de Souwarow et, l'année suivante, fit la campagne du Rhin avec Moreau, et assista à Hohenlinden. Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire au XII^e), et mis à la tête du 4^e hussards, il fit la campagne de 1805 en Autriche, se signala à Ulm, aux ponts de Vienne et à Austerlitz, puis en 1806, à Iéna, dans le corps du grand-duc de Berg. Général de brigade après Eylau, le 10 mars 1807, créé baron de l'Empire après Essling le 28 juin 1809, général de division après l'occupation de Witepsk le 7 août 1812, il fut blessé à Krasnoé, pendant la retraite, et n'en resta pas moins à la tête de ses cavaliers avec lesquels il combattit encore à Bautzen, à Dresde et à Hanau. Blessé grièvement à

Wachau, il fut laissé pour mort sur le champ de bataille, puis, à peine rétabli, commanda l'armée d'observation de l'Yonne (1814) : il défendit si brillamment le pont de Montereau (17 février) que l'empereur le fit grand officier de la Légion d'honneur, le 19 février, et lui dit en l'embrassant : « Si tous les généraux n'avaient servi comme vous, l'ennemi ne serait pas en France. » Louis XVIII le nomma comte et lui donna le commandement d'une division de cavalerie à Orléans. Au retour de l'île d'Elbe, Pajol amena ses troupes à Napoléon, qui le nomma pair de France le 2 juin 1815, et le plaça, au début de la campagne de Belgique, à l'avant-garde de l'armée. Il fit sa dernière charge à Waterloo. Mis à la retraite le 3 juin 1816, le comte Pajol voyagea, revint à Paris, le 29 juillet 1830, à la nouvelle des Ordonnances, prit la direction de l'insurrection, organisa la défense sur la route de Saint-Cloud, et commanda en second l'armée de Paris. Charles X était encore à Rambouillet avec 12,000 hommes et du canon, lorsque, le 3 août, Pajol se mit à la tête d'une quinzaine de mille hommes, « élèves de l'École polytechnique, étudiants, anciens soldats, gardes nationaux, bourgeois, ouvriers, affublés des plus bizarres costumes, et portant des armes de toutes sortes, à pied, à cheval, en voiture », et se dirigea vers Rambouillet. « Les Parisiens, harassés de fatigue en arrivant à Rambouillet, se couchèrent en désordre sur les routes, dans les foins, les blés et les bois ». La garde royale eût eu facilement raison de cette troupe, mais Charles X, découragé, partit pour Cherbourg. Grand cordon de la Légion d'honneur le 31 août 1830, commandant de la 1^{re} division militaire le 26 septembre, et pair de France le 10 novembre 1831, Pajol se montra reconnaissant envers Louis-Philippe de si particulières faveurs, et réprima énergiquement l'émeute du 14 février 1831, celle des 5 et 6 juin 1832 et du 13 avril 1834. A la Chambre haute, il vota constamment pour le gouvernement, fut mis à la retraite le 29 octobre 1842, et mourut peu après. La ville de Besançon lui a élevé une statue, due au ciseau de son fils, le comte Charles-Pierre-Victor Pajol.

PAJOT (JULES-ISIDOR-BERNARD-FIDÈLE), représentant en 1871, et membre du Sénat, né à Paris le 1^{er} février 1809, fut notaire à Paris de 1837 à 1867, et président de la chambre des notaires. Il se retira ensuite à Lille où il devint conseiller municipal, et membre de plusieurs associations religieuses et charitables. Élu, le 8 février 1871, représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le 23^e sur 23, par 202,076 voix (262,927 votants, 326,440 inscrits), il prit place à droite et fit partie de la réunion des Réservoirs. Chargé du rapport sur la pétition des évêques demandant l'intervention de la France en faveur du pape, il conclut à une intervention limitée d'ailleurs, pour le moment, à une simple démarche auprès du roi d'Italie. Le rapport fut l'objet d'un débat très vif, et aboutit à un vote platonique de renvoi au ministre des Affaires étrangères. M. Pajot vota pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour à Paris, pour la pétition des évêques, pour la démission de Thiers, pour le septennat, contre le ministère de Broglie, contre les lois constitutionnelles. Admis dans l'accord conclu entre la gauche et certains membres de la droite pour l'élection des sénateurs inamovibles, M. Pajot fut élu comme tel, le 11 décembre 1875, par l'Assemblée nationale, le 29^e

sur 75, avec 348 voix (690 votants). Il a pris place à droite, a combattu de ses votes la politique scolaire, coloniale et économique des ministères républicains, et, en dernier lieu, s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), et s'est prononcé contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse et contre la procédure de la Haute Cour contre le général Boulanger.

PAJOT (FRANÇOIS-CHRISTOPHE), député de 1885 à 1889, né à Ainay-le-Vieil (Cher) le 30 juin 1834, exerçait à Saint-Amand-Montrond la profession de vétérinaire. Il s'occupa en même temps de politique et prit part à la fondation de sociétés de libres-penseurs. Grâce à l'appui de M. Girault, député, puis sénateur du Cher, qui le recommanda au corps électoral, il devint membre du conseil municipal de Saint-Amand (1872-1885), puis du conseil général du Cher pour le même canton (1885). Lors des élections législatives d'octobre 1885, porté dans le Cher sur la liste opportuniste en tête de laquelle figurait M. Henri Brisson, il fut élu, au second tour de scrutin, le 18 octobre, après le désistement des candidats républicains socialistes, le 6^e et dernier, par 43,379 voix (82,866 votants, 101,195 inscrits). M. Pajot siégea à l'Union républicaine et vota d'abord avec la majorité. Puis il se rapprocha des radicaux et opina avec eux en plusieurs circonstances. Il n'eut d'ailleurs qu'un rôle parlementaire effacé ; il s'est prononcé, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

PALASNE DE CHAMPEAUX (JULIEN-FRANÇOIS), député en 1789 et membre de la Convention, né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 21 mars 1736, mort à Brest (Finistère) le 2 novembre 1795, était fils d'un marchand de Saint-Brieuc, receveur des finances ordinaire de cette ville, et référendaire de la chancellerie près le parlement de Bretagne. Il se fit recevoir avocat, fut nommé sénéchal de sa ville natale, se mit à la tête du parti réformiste au moment de la Révolution, siégea aux États de Bretagne en février 1789, et, le 13 avril suivant, fut élu député du tiers-état de la séuéchaussée de Saint-Brieuc aux États-Généraux. Adjoint au doyen des communes, il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité de rédaction, accompagna le roi à Paris (16 juillet), fut nommé président du 16^e bureau (4 août), vice-président du comité des rapports (5 octobre), membre du comité des recherches (24 décembre), membre et rapporteur du comité des pensions (14 janvier 1790), secrétaire de l'Assemblée (24 avril), et fut envoyé en mission à Douai (1791) pour y rétablir l'ordre. Il travailla beaucoup dans les comités, parut rarement à la tribune, et vota avec la majorité. Nommé colonel d'honneur des volontaires de Saint-Brieuc, il revint dans son pays après la session, et fut élu président du tribunal du district, et, peu après, président du tribunal criminel des Côtes-du-Nord. Le 7 septembre 1792, les électeurs des Côtes-du-Nord, dont il présidait l'assemblée, l'envoyèrent siéger à la Convention, le 2^e sur 8, par 320 voix sur 449 votants. Palasne de Champeaux prit place

parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « Après avoir rempli les fonctions d'accusateur, de juré d'accusation, on veut me faire juge. Mes commettants m'ont envoyé pour faire des lois et non pour remplir les fonctions judiciaires. Je ne proposerai donc que des mesures de sûreté générale. La réclusion détruit les espérances des intrigants, les tentatives du factieux, et sert de barrière sur les frontières; c'est sur ces considérations qu'est appuyé mon avis pour la réclusion, et à la paix la déportation. » Devenu suspect sous la Terreur en raison des sentiments favorables à la Gironde et hostiles à la Montagne qu'il ne dissimulait guère dans sa correspondance avec le conseil général de Saint-Brieuc, il put se justifier, concourut à la chute de Robespierre le 9 thermidor, et fut envoyé à Brest huit mois après pour aider à la pacification. Lors de la déclaration d'âge exigée des membres de la Convention destinés à entrer dans l'un ou l'autre des Conseils institués par la Constitution de l'an III, il adressa, de Brest, la lettre suivante :

« Brest, le 20 fructidor an III de la République française une et indivisible

« *Le Représentant du peuple délégué près les ports et côtes de Brest et de Lorient.*

« Aux représentants du peuple composant le comité des procès-verbaux et archives de la Convention nationale.

« Quoique je n'aie reçu officiellement, citoyens collègues, ni la loi constitutionnelle ni celle du 5 de ce mois, et que je ne connaisse ses dispositions que par les papiers publics, je m'empresse, pour ce qui me concerne, de remplir le vœu de celle du cinq en vous déclarant, citoyens collègues,

« 1^o Que je suis âgé de 59 ans, étant né le 21 mars 1736 à Port-Brieuc, sur la paroisse Saint-Michel ;

« 2^o Que je suis marié, et que de mon mariage avec Thérèse Raby j'ai eu onze garçons dont six sont encore vivants, quatre d'entre eux sont au service de la République dans différentes armes et les deux autres trop jeunes n'attendent que le moment où il leur sera permis de suivre l'exemple de leurs frères ;

« 3^o En 1765 je fus pourvu de l'office de sénéchal et président de la sénéchaussée ci-devant royale de Saint-Brieuc, Cesson et ressort de Gouelo. J'ai occupé cette place jusqu'au moment de sa suppression ;

« 4^o En 1788, je fus nommé par les communes de la ci-devant province de Bretagne, réunies à Rennes aux Etats provinciaux, député près du dernier de nos Tyrants (sic) pour réclamer et soutenir leurs droits contre les deux ci-devants ordres de la noblesse et du clergé. En 1789 je fus nommé membre de l'Assemblée constituante. Pendant la législature, j'ai rempli les fonctions de président du tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord auxquelles j'avais été appelé par le peuple, et, en 1792, je fus nommé à la Convention nationale ;

« Je possède et j'ai reçu de mes parents pour succession des propriétés foncières dont je jouis depuis leur mort.

« Voilà, citoyens collègues, ma déclaration et je crois qu'elle me place parmi ceux que la loi appelle pour former le Conseil des Anciens, si toutefois je suis réélu.

« Amitié, salut et fraternité,

Jean-François PALASNE-CHAMPEAUX. »

Il mourut subitement à Brest trois semaines après.

PALHIER DE SILVABELLE (JEAN-FRANÇOIS-MARIE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Simiane (Basses-Alpes) en 1750, mort à une date inconnue, était homme de loi dans sa ville natale au moment de la Révolution. Élu, le 24 vendémiaire an IV, député des Basses-Alpes au Conseil des Cinq-Cents par 87 voix (124 votants) il fut inquiété pour ses opinions, et publia la déclaration suivante qui donne, sur ses états de service, des détails circonstanciés.

« Paris, 19 brumaire an IV de la République française une et indivisible.

« Je déclare que, depuis le commencement de la révolution, dont j'ai été constamment l'un des plus zélés défenseurs, j'ai toujours rempli des fonctions publiques au choix du peuple, soit comme administrateur du département, soit comme maire ou commandant de la garde nationale. J'étais maire de ma commune le 31 mai. Le mois de septembre suivant, d'Herbès-Latour mon ennemi personnel, sans aucune mission du gouvernement, vint dans mon département; en décembre, il signa un mandat d'arrêt contre moi, sous le prétexte de fédéralisme, et je fus obligé de me cacher pour ne dérober aux gens armés qui venaient me saisir. Je cherchai un asile dans le département de la Drôme, et trois mois après je produisis, aux termes de la loi, mon certificat de résidence.

« Un retard de huit jours, occasionné par les pluies, me fit mettre sur la liste des émigrés. Mon épouse se pourvut de suite et dans le mois pour me faire rayer, sa demande fut accueillie par le département des Basses-Alpes, d'après l'avis du district de Forcalquier. Il n'existait pas alors de loi qui obligeât d'obtenir une radiation définitive de la part du comité de législation. Dès que cette loi fut rendue, je m'y soumis, et le district, ainsi que le département, ayant pris en ma faveur un second arrêté, ce dernier me fit passer mes papiers au comité; ils y sont depuis plusieurs mois. Je n'avais chargé personne de presser cette opération; et le comité, surchargé de travail, a perdu de vue ma réclamation. Je continuai, pendant le temps de mon exil, à produire tous les trois mois mes certificats de résidence. Gauthier arriva; il me rendit ma liberté, mes biens en séquestre, et me nomma chef de légion. Je préfèrai ma place de maire, et je l'ai occupée jusqu'au moment où, appelé par le vœu de mes concitoyens à la place honorable de représentant du peuple, je suis parti pour me rendre à mon poste. Cet exposé simple et fidèle appuyé au besoin de pièces justificatives et les plus authentiques, suffira pour convaincre toute personne de bonne foi que je ne dois pas être confondu dans la classe de ceux qui peuvent être suspects à la représentation nationale, que je suis décidé à soutenir avec zèle, si je ne puis le faire par mes talents.

Signé : PALHIER. »

Palhier n'en fut pas moins suspect de royalisme au coup d'Etat de fructidor, et condamné à la déportation. Il put se cacher chez son ami, le savant égyptologue Millin, qui, en cas de visite domiciliaire, lui prépara une cachette dans le cercueil d'une momie. Palhier devint conseiller général à l'époque du Consulat, et disparut ensuite de la scène politique.

PALIKAO (COMTE DE). — Voy. COUSIN-MONTAUBAN.

PALISSOT DE MONTENOY (CHARLES), député au Conseil des Anciens, né à Nancy (Meurthe) le 3 janvier 1730, mort à Paris le 15 juin 1814, fils d'un conseiller du duc de Lorraine, fut reçu bachelier en théologie à 14 ans, puis membre de la congrégation de l'Oratoire, qu'il quitta en 1748 pour se marier et pour s'adonner à la littérature. *Ninas II* fut sa tragédie de début au théâtre; mais n'ayant pas réussi à son gré, il fit des comédies, *les Tuteurs*, *le Barbier de Bagdad*, qui n'eurent qu'un succès médiocre. Il partit alors en guerre contre les philosophes dans diverses pièces, entre autres le *Cercle*, joué à Lunéville le 16 novembre 1755. J.-J. Rousseau, qui y était particulièrement visé, se contenta de réconcilier l'auteur avec le roi Stanislas, qui voulait le chasser de son académie. Les *Petites lettres contre de grands philosophes* (1757) s'en prirent à Diderot; et la comédie des *Philosophes*, qui eut du succès, attaqua tous les encyclopédistes. La *Duèrciale ou guerre des sots* (1764) n'eut d'abord que trois chants. Mais Voltaire, à qui Palissot envoya cet ouvrage, ayant eu la malheureuse idée de le qualifier de « petite drôlerie », l'auteur se hâta d'y ajouter 7 nouveaux chants à son poème; et l'augmenta encore après la Révolution, en y joignant des diatribes contre les hommes de 93. Ami du duc de Choiseul et adulateur envers des maîtresses de Louis XV, il avait obtenu, en 1756, la recette générale des tabacs d'Avignon, ce qui lui permit de faire fortune, malgré une faillite qui lui fit perdre 50,000 livres. Il embrassa la cause de la Révolution, fut, jusqu'à sa mort, administrateur de la bibliothèque Mazarine, membre correspondant de l'Institut le 13 février 1796, disciple fervent des théophilanthropes, et fut même élu, le 29 germinal an VI, député de Seine-et-Oise au Conseil des Anciens, où il ne se fit pas remarquer, et où il siégea jusqu'au 18 brumaire. On a de lui : *Histoire des rois de Rome* (1753); *Mémoires sur la littérature* (1771); quelques comédies : *l'Homme dangereux* (Amsterdam 1770); *les Courtisanes* (1775); *Questions importantes sur quelques opinions religieuses* (1791); *Voltaire apprécié dans tous ses ouvrages* (1806); *Œuvres complètes* (1809, 6 volumes).

PALLIERI (JOSEPH-HYACINTHE), député au Corps législatif de l'an XII à 1806, né à Asti (Italie) le 3 septembre 1758, mort à une date inconnue, étudia le droit et se fit recevoir docteur (1780) à l'Université de Turin. Administrateur des hospices (1782), conseiller municipal d'Asti, secrétaire (an II) de la congrégation générale provinciale de la Charité, membre (an VII) de la direction centrale des finances, puis juge au tribunal civil et criminel du département du Tanaro, commissaire du gouvernement piémontais (an VIII), conseiller de préfecture du Tanaro en l'an IX, il fut désigné par le Sénat conservateur, le 27 fructidor an XII, pour représenter son département au Corps législatif français. Pallieri siégea jusqu'en 1806 et fut nommé alors président du tribunal de Casal (Marengo).

PALLUEL (JOSEPH-FERDINAND), député au Corps législatif de 1862 à 1866, né à Chambéry (Savoie) le 10 avril 1796, mort à Albertville (Savoie) le 7 juillet 1866, avocat à Chambéry, conseiller municipal, quatre fois député au parlement sarde, dont il fut vice-président, devint, en 1860, membre pour le canton de Bourg-Saint-Maurice, et président du conseil général du nouveau département de la Savoie, et fut élu, le 23 mars 1862, député au Corps législatif,

comme candidat du gouvernement, dans la 2^e circonscription de la Savoie, en remplacement de M. Greyfié de Bellecombe, démissionnaire, par 12,722 voix (20,169 votants, 32,875 inscrits), contre 7,370 à M. Brunier. Il siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu, le 1^{er} juin 1863, par 20,237 voix (22,002 votants, 33,437 inscrits), contre 1,692 à M. Grange; il continua de soutenir la politique impériale, et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1864. Décédé au cours de la session, il fut remplacé, le 9 septembre suivant, par M. Bérard.

PALLY (JEAN-BAPTISTE-MARIE-LOUIS), député de 1865 à 1888, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 7 janvier 1843, mort à Cannes (Alpes-Maritimes) le 27 janvier 1888, étudia le droit, et acheta à Marseille une étude d'avoué qu'il ne tarda pas à céder pour se faire inscrire au barreau. Conseiller municipal de Marseille (1871), conseiller général des Bouches-du-Rhône (1883), et d'opinions républicaines, il se présenta à la députation, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale de son département, et fut élu, au second tour, le 5^e sur 8, par 54,808 voix (93,426 votants, 139,346 inscrits). M. Pally siégea à l'extrême-gauche, et, sans prendre une part active aux travaux parlementaires, opinia avec les radicaux de la Chambre, vota contre l'expulsion des princes, contre les ministères Rouvier et Tirard, etc. Décédé à Cannes le 25 janvier 1888, il fut remplacé, le 25 mars suivant, par Félix Pyat.

PALOTTE. — Voy. JACQUES-PALOTTE.

PALMAERT (MARTIN-LIÉVIN), député en 1789, né à Pitgam (Nord) le 12 novembre 1757, mort à Dunkerque (Nord) le 21 décembre 1840, était curé desservant de Mardick (Nord), lorsqu'il fut élu, le 10 avril 1789, député suppléant du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Bailleul. Admis à siéger, le 14 janvier 1790, en remplacement de M. Vandeu-Bavière démissionnaire, il ne prit la parole que pour prêter le serment ecclésiastique le 13 février 1791. Il quitta la vie politique après la session.

PAMARD (PAUL-ANTOINE-MARIE), député au Corps législatif de 1861 à 1870, né à Avignon (Vaucluse) le 24 août 1802, mort à Avignon le 14 février 1872, « fils de Jean-Baptiste-Antoine Pamard, chirurgien », fit ses études médicales à Paris et fut reçu docteur en 1825. Il alla s'établir dans sa ville natale, où il devint chirurgien de l'Hôtel-Dieu et professeur de clinique chirurgicale. Maire d'Avignon, conseiller général du canton sud de cette ville et officier de la Légion d'honneur, il fut élu député au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de Vaucluse, le 8 septembre 1861, en remplacement de M. de Verclas décédé, par 18,058 voix (22,176 votants, 36,335 inscrits), contre 4,044 voix à M. de Gaillard, candidat légitimiste. Il siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu, le 1^{er} juin 1863, par 16,225 voix (25,367 votants, 39,983 inscrits), contre 9,006 à M. Thourel. Cette fois, l'opposition contesta son élection, parce que le préfet l'avait présenté aux électeurs comme « candidat impérial »; mais le rapporteur déclara que l'intervention du gouvernement « moralisait l'élection », et M. Pamard fut valide. Ses électeurs lui renouvelèrent son mandat, le 24 mai 1869, par 17,109 voix (29,787 votants, 40,536 inscrits), contre 12,367 à M. Taxile Delord, candidat de l'opposition; il ne fut élu, cette fois, qu'au second tour. M. Pamard ne

cessa pas de faire partie de la majorité et vota pour la guerre contre la Prusse. Chirurgien distingué, il a réalisé quelques progrès dans la lithotritie, l'opération de la cataracte, et la ligature des grosses artères.

PAMPELONNE (ANTOINE-JACQUES GUYON DE GEIS DE), député en 1789, et au Corps législatif de l'an VIII à 1804, né à Saint-Martin-l'Inférieur (Ardèche) en 1750, mort à Paris en 1820, d'une ancienne famille du Vivarais, était archidiacre et chanoine de la cathédrale de Viviers. Elu, le 6 avril 1789, député-suppléant du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, il fut appelé, dès le 1^{er} juillet suivant, à remplacer comme titulaire, M. Savine, évêque de Viviers, démissionnaire pour raisons de santé. Comme son évêque, l'abbé de Pampelonne prêta le serment ecclésiastique, et abandonna bientôt ses fonctions religieuses. Il vota avec la gauche de l'Assemblée constituante, et prit un assez long congé. Rentré dans son département, il fit parvenir, le 20 brumaire an II, aux administrateurs du département de l'Ardèche, sa « renonciation patriotique » : « Antoine Pampelonne aux citoyens administrateurs du département de l'Ardèche : J'ai exercé la profession de marchand dès 1790; je n'ai jamais reçu de pension de la nation, je ne possédais rien du tout, quand j'ai pris le parti conforme à mon opinion et à mon goût pour l'indépendance. Mon vœu était écrit sur ma conduite. Je n'ai donc plus à remplir que les formalités d'une renonciation entière. Je la fais aujourd'hui dans les mains des administrateurs : ainsi papiers ecclésiastiques, arrérages de pension, pension elle-même, tout se confondra dans la masse de l'intérêt commun. Je vous prie, citoyens, de consigner cet abandon dans votre procès-verbal, et de vouloir bien m'en faire donner copie certifiée.

« Signé : ANTOINE PAMPELONNE. »

L'Assemblée du conseil général du département de l'Ardèche, présidée par le « citoyen » Savine, l'ancien évêque, applaudit aux sentiments exprimés dans cette lettre, et décida d'adresser un extrait de sa délibération à la Convention nationale. — Pampelonne dirigea ensuite une fonderie de canons à Lyon, puis à Valence. En 1794, la Convention l'envoya à Constantinople. Le 4 nivôse an VIII, le Sénat conservateur le choisit comme député du département de l'Ardèche au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1804. Chef de division (1806) des hôpitaux au ministère de la Guerre, chevalier de la Légion d'honneur, il fut nommé, le 6 décembre 1814, administrateur des monnaies. Il mourut à Paris, dans cette fonction, en 1820.

PANAT (DOMINIQUE-FRANÇOIS BRUNET DE CASTELPERS, MARQUIS DE), député en 1789, né à Albi (Tarn) le 30 août 1752, mort à Londres (Angleterre) en 1795, servit dans les armées du roi, et parvint au grade de maréchal de camp. Très attaché à l'ancien régime, il fut, le 7 avril 1789, élu député de la noblesse aux Etats-Généraux par la 1^{re} sénéchaussée du Languedoc (Toulouse). Il opinia avec la droite, quitta bientôt l'Assemblée pour se rendre en émigration, et mourut à Londres en 1795.

PANAT (ARMAND-JEAN-SIMON-ELISABETH BRUNET DE CASTELPERS DE), député en 1789, né à Albi (Tarn) le 18 août 1753, mort le 15 octobre 1811, frère du précédent, entra dans les

ordres et se fit recevoir docteur en théologie. Il était prieur commendataire des prieurés de Saint-Sauveur-de-Tornac et de Saint-Jean-Mont, ordre de Cluny, archidiacre du petit Caux en l'église métropolitaine de Rouen, et vicaire général du diocèse de Rouen, lorsqu'il fut élu (20 mars 1789) député du clergé aux Etats-généraux par le bailliage de Chamont-en-Vexin. M. de Panat siégea parmi les partisans de l'ancien régime et donna presque aussitôt sa démission (4 août 1789), pour ne pas s'associer aux actes de la majorité de la Constituante.

PANAT (DOMINIQUE-SAMUEL-JOSEPH-PHILIPPE BRUNET DE CASTELPERS, VICOMTE DE), député de 1827 à 1831, de 1839 à 1846, représentant en 1848 et 1849, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 21 mars 1787, mort à Toulouse le 25 juin 1860, débuta dans l'administration sous l'Empire, comme auditeur de 1^{re} classe au conseil d'Etat (le 19 janvier 1810), fut chargé, le 19 novembre suivant, d'une mission dans les colonies hollandaises des Indes orientales, fut attaché, le 28 mai 1812, à l'ambassade de France à Varsovie, remplit une mission auprès des généraux Régnier et Dombrowski, et fut envoyé, le 4 janvier 1814, comme commissaire impérial, à l'armée des Pyrénées. M. de Panat adhéra avec empressement au retour des Bourbons, s'enrôla dans les volontaires royaux, à Bordeaux, sous les ordres de La Rochejaquelein et y servit pendant les mois d'avril, mai et juin 1814. Nommé, le 13 août suivant, secrétaire de légation en Sicile et chevalier de la Légion d'honneur, il s'embarqua en grande hâte à Palerme, à la nouvelle du retour de l'empereur, pour rejoindre en Provence l'armée du duc d'Angoulême. Il n'y arriva que pour assister à la capitulation du prince. Premier secrétaire d'ambassade à Naples, de 1815 à 1818, chargé d'affaires de France près la même cour, d'août 1817 à septembre 1818, il donna, en 1819, sa démission de ses fonctions diplomatiques, et se retira dans le Gers où il devint conseiller général. Nommé sous-préfet de Bayonne le 22 septembre 1824, il fut ensuite élu, le 25 novembre 1827, député au grand collège du Gers, par 63 voix (111 votants, 220 inscrits). Il siégea à droite, fut nommé préfet du Cantal le 30 mars 1828, soutint le ministère Polignac, et vota contre l'adresse des 221. Non réélu, en juin 1830, il donna sa démission de préfet, à la révolution de juillet, et se retira dans le Gers, où il devint capitaine de la garde nationale. Candidat à la députation dans le 5^e collège du Gers (Lombez), le 5 juillet 1831, il échoua avec 86 voix contre 99 à l'élu, M. Persil, et ne fut pas plus heureux, le 10 janvier 1835, avec 98 voix contre 128 à l'élu, M. Troy. Il rentra au parlement comme député du même collège, le 2 mars 1839, élu par 137 voix (244 votants), contre 106 à M. Brocas, et fut réélu, le 9 juillet 1842, par 139 voix (277 votants, 314 inscrits), contre 133 à M. Léonce de Lavergne. Il y siégea dans l'opposition légitimiste, vota contre la dotation du duc de Nemours, contre le recensement, contre les fortifications de Paris, pour les incompatibilités, pour l'adjonction des capacités, contre l'indemnité Pritchard, etc. Les élections du 1^{er} août 1846 ne lui furent pas favorables; il échoua avec 160 voix contre 162 à l'élu, M. Léonce de Lavergne. La révolution de 1848 le ramena au Palais-Bourbon; élu, le 4 juillet 1848, représentant du Gers à l'Assemblée constituante, en remplacement du général Subervie,